

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Communauté de Communes Val de Cher-Controis



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Territoire de progrès

DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

OISLY

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

- Règlement graphique
- Pièce 4.1.1. - Zonage, prescriptions
- Version d'arrêt et d'enquête publique

G2C
territoires

Zonage

Zones urbaines et à urbaniser

- UA: Zone urbaine à vocation mixte couvrant le cœur des bourgs anciens
- Usp: Zone urbaine patrimoniale correspondant au périmètre du SPR Saint-Aignan/Noyers-sur-Cher
- UB: Zone urbaine à vocation mixte couvrant les quartiers résidentiels en extension du centre ancien
- UBs: Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergements adaptés aux personnes vivantes et/ou en situation de handicap
- Urb: Zone urbaine à vocation d'habitat permettant l'implantation de typologies d'habitat diverses
- Uh: Zone urbaine à vocation mixte constituée des villages présentant un nombre et une densité significatifs de construction
- UE: Zone urbaine à vocation principale d'équipements publics et installations d'intérêt collectif
- Ui: Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
- UL: Zone urbaine à vocation principale de tourisme et de loisirs
- AU: Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- AUE: Zone à urbaniser à vocation d'équipements
- AUI: Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 2AU: Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
- 2AUI: Zone à urbaniser à long terme à vocation économique

Zone agricole

- A: Zone agricole
- AH: STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte agricole
- AI: STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte agricole
- AI*: STECAL correspondant aux activités économiques en projet en contexte agricole
- AT: STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte agricole
- AT*: STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation de l'environnement
- At: STECAL correspondant aux pensions pour animaux existantes ou en projet
- At*: STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Az: STECAL correspondant à l'emprise du ZooParc de Beauval
- Ath: STECAL correspondant aux hébergements saisonniers liés et nécessaires à l'activité du ZooParc de Beauval
- Azc: STECAL correspondant au projet de centre d'exposition et/ou salle d'art et de spectacle du ZooParc de Beauval

Zone naturelle

- N: Zone naturelle et forestière
- Na: STECAL correspondant aux salles d'art et de spectacles existantes en contexte naturel
- Nb: STECAL correspondant aux secteurs destinés à accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables en présence d'habitats
- Nh: STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte naturel
- Ni: STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte naturel
- Nl: STECAL correspondant aux équipements sportifs, loisirs et de détente existants ou en projet en zone naturelle
- Nlc: STECAL correspondant aux terrains de camping ou terrains résidentiels de loisirs en existants en contexte naturel
- Nm: STECAL correspondant aux terrains de camping ou terrains résidentiels de loisirs en projet en contexte naturel
- Ns: STECAL correspondant aux activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle existante en contexte naturel
- Nsp: Zone naturelle patrimoniale concernée par le périmètre du SPR Saint-Aignan/Noyers-sur-Cher
- Nt: STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte naturel
- Nt*: STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation des espaces naturels
- Nv: STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte naturel
- Nzp: STECAL correspondant aux aires de stationnement destinées à l'accueil des visiteurs du ZooParc de Beauval

Prescriptions

- Bâtiment susceptible de changer de destination (art. L.151-11 C.U.)
- * Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art L.151-19 C.U.)
- * Patrimoine payant à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art L.151-19 C.U.)
- Linéaire commercial protégé (art. L.151-18 C.U.)
- * Patrimoine payant à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art L.151-19 C.U.)
- Voie de circulation à conserver (art. L.151-18 C.U.)
- Espace boisé classé
- Éléments de paysage, sites et secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Secteur avec disposition de démolition
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Secteur inconstructible pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Emplacements réservés (R.151-34-4 C.U.)
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation- OAP (R.151-6 C.U.)

Informations

- Cours d'eau et espaces aquatiques
- Cadastre
- Limites communales
- Bâti
- Parcelaire

Risques

- Secteur soumis à un risque d'inondation au titre du PPRI Saldre ou Cher
- Secteur soumis à un risque d'inondation au titre de l'AI2 Beuron Saldre
- Secteur soumis à un risque technologique au titre des PPRT STORENGY

